

ÉTAPES D'INSCRIPTION CAEP-MNS 2023

1) Lire ce document

2) Préparer ses différents documents et les numériser sous un format lisible, en pdf

- o Au besoin, je peux installer une application sur mon smartphone (type « cam scanner »)
- o Photo d'identité (**seul document au format jpeg ou png**)
- o Pièce d'identité recto-verso, en cours de validité : carte d'identité ou passeport
- o Diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur
- o Dernier CAEP-MNS, si concerné
- o Attestation de formation continue PSE.1 ou PSE.2, ou équivalent, en cours de validité
- o *Certificat médical, format type, datant de moins de trois, 3, mois : téléchargeable à l'inscription*
- o *Attestation de prise en charge financière : téléchargeable à l'inscription*
- o *Convention de formation signée : envoyée par l'ERFAN lors de l'inscription sur la plate-forme*

3) Créer un profil stagiaire, ou récupérer son ancien profil stagiaire,

sur le site du CREPS Hauts-de-France : <https://www.creps-wattignies.fr/espace-membre>

CONTACT PLAN D'ACCÈS VISITE 360° ACTUALITÉS

ESPACE APPRENANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
WATTIGNIES
Hauts-de-France

LE CREPS PERFORMANCE SPORTIVE FORMATION SÉJOURS & RÉSERVATIONS

Espace personnel
veuillez vous identifier

Infos générales Dossier(s) d'inscription Support administratif Plateforme pédagogique

S'identifier

J'AI DÉJÀ UN COMPTE JE N'AI PAS ENCORE DE COMPTE

Je m'identifie pour y accéder

Adresse e-mail Mot de passe Connexion

Maintenir ma connexion

Vous avez perdu votre mot de passe : cliquez ici

Je crée un compte

Pour accéder à nos services, il est nécessaire de créer un compte pour vous identifier ultérieurement.

Le Creps s'engage à sécuriser vos informations et à les garder strictement confidentielles.

Prénom Nom d'usage

Vous suivez les indications de création, validation d'adresse mail (vérifiez vos spams) et conservez précieusement vos identifiant + mot de passe 

Vous saisissez ce qui doit être saisi, et revenez à la page de départ

4) Cliquer sur « offre de formation » pour choisir et démarrer votre inscription



Vous arrivez dans le catalogue des formations du CREPS, vous choisissez la session CAEP-MNS de l'ERFAN souhaitée :



Pour rappel :

02 – CHAUNY LAON : du lundi 16 au mercredi 18 octobre 2023

• ~~Espace Aquatique Oasis, Boulevard de Berghem~~

• Piscine Le Dôme, 74 Avenue Charles de Gaulle

80 – AMIENS : du lundi 20 au mercredi 22 novembre 2023

• Piscine Le Nautilus, Rue Léo Lagrange

80 – ABBEVILLE : du lundi 11 au mercredi 13 décembre 2023

• Centre Aquatique Aqu'ABB, avenue du 8 mai 1945

CREPS Hauts-de-France

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies, France

03 20 62 08 10 • accueil@creps-wattignies.sports.gouv.fr

SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

CREPS
WATTIGNIES
Hauts-de-France



Vous prenez connaissance des différentes informations sur la session de formation et vous confirmez votre inscription :

Vous suivez tout le processus de renseignement / inscription et confirmation. N'omettez aucune information.

VIGILANCE : FINANCEMENT

Si vous êtes salarié,

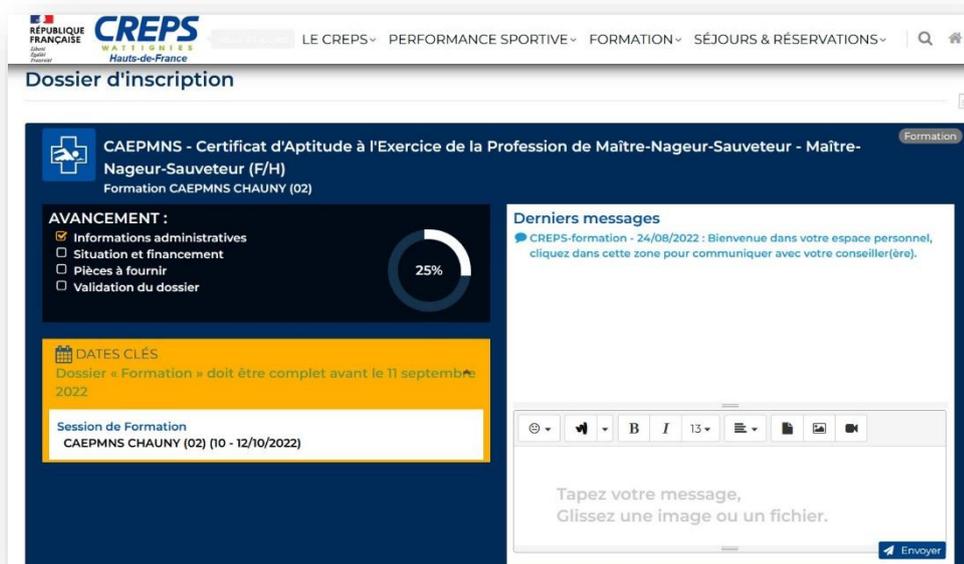
- a) **précisez le financeur** entre l'employeur, l'OPCO ou le CNFPT.
- b) **réalisez la demande auprès de votre financeur :**
 - **Astuce pour le CNFPT, sur la plate IEL**, pour trouver nos sessions, n'hésitez pas à utiliser les codes sessions communiqués par le CNFPT :
 - Code session ~~Chauny~~ LAON = PMMNS 190
 - Code session Amiens = PMMNS 192
 - Code session Abbeville = PMMNS 194
 - **Astuce pour l'OPCO (AFDAS ou autre) :** ce sont bien les **coordonnées du CREPS HDF** qu'il convient de mentionner. L'ERFAN étant un prestataire, pas le donneur d'ordre.
 - **Astuce pour le CPF :** des délais doivent être scrupuleusement respectés entre chaque étape. Soyez vigilant sous peu de peine de prise en charge.
- c) **téléchargez la preuve de ce financement**

- d) La plate-forme génère alors l'engagement financier en rapport avec votre financement. **Vous devez le faire signer et le téléverser. Cette étape est primordiale.**
- e) Une fois validé, l'ERFAN pourra générer votre convention de formation en rapport avec votre financement. **Là encore, il faudra la faire signer et la téléverser.**

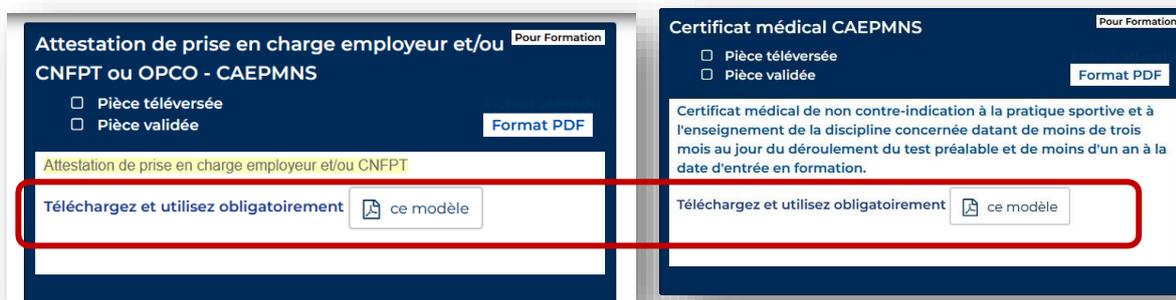
5) Vous arrivez sur un nouvel écran vous permettant de vérifier vos informations et télécharger vos différents documents.

Tout est indiqué, laissez-vous guider. Attention au format et au poids des documents. Si vous avez besoin de fusionner des documents, vous pouvez utiliser le site « I love pdf », en accès libre et facile

Vous avez la possibilité de communiquer par message avec la coordonnatrice de la formation ou le pôle administratif du CREPS.



Vous pourrez également télécharger les modèles des attestations de prise en charge et certificat médical.



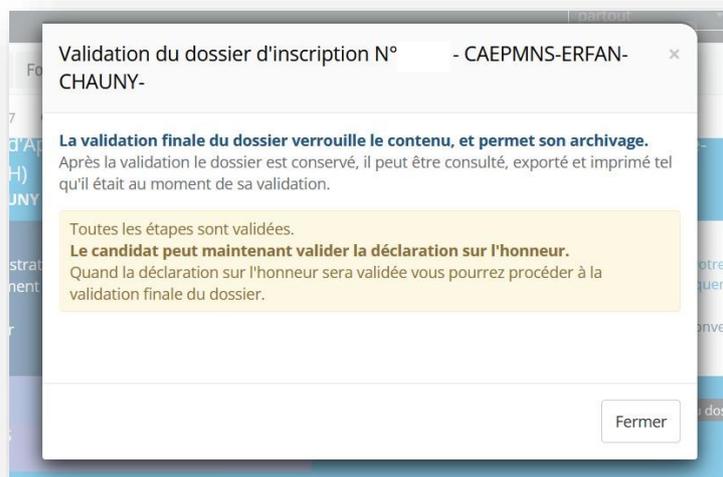
Vous pouvez compléter votre dossier au fur et à mesure. Il sera vérifié et validé au fur et à mesure. **Cela se passe 1 mois avant, au plus tard, la formation choisie.**

6) Anticipez et signez

La convention de formation devra être signée et renvoyée **au moins 15 jours avant le démarrage** de la formation.

Quand l'ERFAN aura tout validé, **vous devrez confirmer définitivement votre inscription.**

Cela déclenchera l'envoi de la convocation à la formation, puis l'envoi des détails et du planning de la session.



Toute pré-inscription non validée ou restant en attente de document ne sera pas validable.

Toute inscription réalisée en dehors de la plate-forme dédiée ne sera pas prise en compte.

Toute inscription restant en attente des documents demandés ne sera pas validée.

Vous ne pourrez donc pas participer à la formation.

Pour tout problème ou question, n'hésitez pas à nous contacter :

Madame Séverine FREIN

Via votre espace apprenant (rubrique « support administratif »)

<https://www.creps-wattignies.fr/espace-membre>

Par email

severine.frein@ffnatationhdf.fr

Par téléphone

06 35 13 93 48